

# TAXE D'APPRENTISSAGE

Votre contribution au service de nos apprenants

**La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire. En versant votre taxe d'apprentissage au Lycée Professionnel Saint Joseph, vous :**

- participez à la formation des élèves et des apprenants, donc de vos futurs salariés ;
- contribuez à la réalisation d'investissement permettant de maintenir les formations en prise avec les réalités professionnelles ;
- concourez à la mise en place d'actions pédagogiques pour améliorer la qualité de l'enseignement.

## Saint Joseph, c'est :

<b>Un Lycée d'enseignement professionnel :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> professionnelle faire découvrir des métiers en lien avec la nature, le vivant, l'animation ...</li><li>➤ <b>CAP SAPVER</b> (Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural),</li><li>➤ <b>BAC PRO TCVA</b> (Technicien Conseil Vente en Animalerie),</li><li>➤ <b>BAC PRO SAPAT</b> (Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Un <b>UFA</b> (rattachée au CFA ECCLOR de Genech) proposant une formation par apprentissage : <b>BTS SP3S</b> (Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social.</li><li>➤ <b>FSA</b> Formation pour adultes « Technicien Soigneur en Etablissement Zoologique »</li><li>➤ Formation pour adultes au Transport Routier d'Animaux Vivants</li></ul>
---	--



**VOTRE TAXE 2023 (solde en 2024)**  
Base de calcul = 0.59 % + 0.09 % Masse Salariale (MS) 2023

**PART PRINCIPALE**  
Prélevée chaque mois (DSN) depuis  
Janvier 2023 : **0.59% de la MS brute**

**SOLDE**  
A régler le 5 ou le 15 mai 2024 :  
**0.09% de la MS brute 2023**

## Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

**En 2024, la collecte du solde de la TA se fera en 2 temps :**

- Le solde de la TA (0.09 %) sera collecté par l'URSSAF via votre DSN d'avril exigible le 5 ou le 15 mai 2024. Le paiement vaut reçu libératoire.
- Dès le 1er avril 2024, une plateforme de fléchage appelée SOLTéA disponible via NET Entreprise vous sera mise à disposition pour désigner le Lycée professionnel Saint Joseph comme destinataire de votre solde de TA.

**Sur la plateforme SOLTéA, vous pourrez choisir le Lycée Professionnel Saint Joseph :**

- Par le code UAI : 0623278B
- Ou par le n° SIRET : 433 831 195 00014



## Contact

M. Sébastien JONARD  
Directeur en charge de la taxe d'apprentissage

Tél : 03 21 59 33 50  
Mail : [sebastien.jonard@cneap.fr](mailto:sebastien.jonard@cneap.fr)